



Communiqué de presse

Le synode diocésain de Tournai a débuté

Mgr Guy Harpigny a lancé officiellement le synode diocésain ce mardi 22 novembre à l'évêché de Tournai. Pour la circonstance, il était entouré de Philippe Fortemps, secrétaire général du comité de pilotage, et Pascal Mutombo, secrétaire général adjoint.

Un synode diocésain est une démarche - comportant une large consultation et une assemblée - que l'évêque convoque pour réfléchir à la mission de l'Église dans son diocèse. Le diocèse de Tournai correspond à la province de Hainaut. Ce processus rassemble dans un même cheminement des prêtres, des diacres, des religieux et des laïcs, autour de plusieurs thèmes.

Nés voici 14 siècles, les synodes diocésains sont toujours convoqués par l'évêque. Durant longtemps, ils ont été composés exclusivement de prêtres. C'est le Concile Vatican II (1962-1965) qui a ouvert la voie à la participation de laïcs.

Depuis la promulgation du nouveau Code de droit canonique, en 1983, près de 800 synodes diocésains « nouvelle génération » se sont tenus à travers le monde catholique, mais aucun en Belgique. L'initiative de Mgr Harpigny à Tournai est donc une première. L'idée lui en est venue voici deux ans en préparant un rapport sur son diocèse, en prévision de la visite des évêques belges à Rome.

Quatre questions

En convoquant le synode, Mgr Harpigny a souhaité que l'on examine quatre questions.

1. L'Église comme sacrement de l'union intime avec Dieu et de l'unité entre tous les humains.
2. Les unités pastorales et les secteurs pastoraux non territoriaux du diocèse.
3. L'appel aux ministères et à la vie consacrée.
4. La famille comme lieu d'initiation chrétienne.

Evêché de Tournai, place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be

www.synode-tournai.be

Quatre phases

Le synode de Tournai va durer deux ans, sa clôture étant prévue pour l'automne 2013.
Il se déroule en 4 phases.

1. La sensibilisation des catholiques du Hainaut. Cette phase est en cours.
2. La consultation, qui commencera en février 2012 avec trois célébrations de lancement. Des « équipes synodales » seront alors formées pour réfléchir aux thèmes proposés par l'évêque.
3. La « célébration » du synode proprement dit débutera le 22 septembre 2012 avec des délégués de tout le diocèse. Ces délégués examineront les questions au cours de plusieurs « assemblées synodales » qui se tiendront jusqu'en mai 2013.
4. A l'automne 2013, Mgr Harpigny prendra un ou plusieurs décrets pour traduire les recommandations issues du synode en actions et orientations pastorales.

Un comité de pilotage

Mis en place dès le mois de mai 2011, le comité de pilotage est composé de 17 membres reflétant la diversité du diocèse. Leur rôle est d'accompagner le déroulement du synode. Le secrétaire général du comité est Philippe Fortemps, 42 ans, marié et père de quatre enfants, diacre, ingénieur civil et professeur de mathématique à l'UMons (Faculté polytechnique). Le secrétaire général adjoint est Pascal Mutombo, 41 ans, diplômé des FUCaM (Mons), marié et père de trois enfants, économe du diocèse de Tournai et engagé en pastorale.

Infos

Le site du synode : www.synode-tournai.be

Contact : secretariat@synode-tournai.be



Qu'est-ce qu'un synode diocésain ?

Le mot *synode* vient du grec, et signifie *franchir ensemble le seuil de la maison*, ou encore *cheminer ensemble*. Son sens est proche du terme *concile*, et désigne un rassemblement de forces vives de l'Eglise, en vue d'aider au bon gouvernement de celle-ci.

Dans la tradition de l'Eglise, c'est bien plus que tenir une assemblée générale, comme on procède dans les sociétés profanes. Car un synode diocésain fait une place centrale à l'écoute de la Parole de Dieu, à la prière personnelle et communautaire, et à l'Eucharistie.

Les échanges sur les thèmes proposés à la discussion sont normalement imprégnés d'une recherche commune du consensus dans la vérité, et d'un profond respect des uns à l'égard des autres. Il s'agit de *tenir conseil* - au sens le plus noble du mot - autour de l'Evêque pour discerner avec lui les choix et les orientations qu'il doit prendre en vertu de sa responsabilité de pasteur de son peuple.

Synodes diocésains et synodes des évêques

L'Evêque est seul compétent pour décider de convoquer un synode diocésain. Le synode est consultatif : c'est l'Evêque qui signe les déclarations et publie les décrets.

Un synode diocésain n'a pas compétence sur tous les sujets. La plupart des synodes partent d'une ou de plusieurs questions que l'évêque pose à son diocèse. Certains sujets relèvent d'un concile œcuménique ou de la responsabilité du pape.

Il ne faut pas confondre les synodes diocésains avec les synodes des évêques. Ces derniers rassemblent des évêques convoqués par le pape pour traiter d'un continent, d'une région, d'un thème.

Un peu d'histoire

L'institution des synodes diocésains est très ancienne puisque la plus ancienne trace que nous en ayons remonte à la fin du 6^{ème} siècle, à Auxerre.

Durant des siècles, ces synodes ne concernent que les prêtres autour de leur Evêque, pour une réunion d'un jour ou deux.

Le Concile Vatican II (1962-1965) ouvre la voie à la participation des laïcs, mais c'est surtout le nouveau Code de droit canonique, promulgué en 1983, qui donne l'impulsion des synodes diocésains « nouvelle génération ».

Tournai : une première en Belgique

Depuis le Concile Vatican II, près de 800 synodes diocésains se sont tenus à travers le monde catholique.

Pour l'Europe, c'est l'Italie qui vient en tête avec 120 synodes. La France a à son actif environ 70 synodes, en comptant les inachevés.

Mais jusqu'à présent, aucun synode diocésain n'avait été organisé en Belgique. Le diocèse de Tournai fait donc œuvre de pionnier dans notre pays.

Les étapes d'un synode diocésain

Aujourd'hui, un synode diocésain implique tous les baptisés catholiques, en un processus qui se déploie dans le temps, selon plusieurs étapes.

- Convocation.
- Préparation au niveau local ou sectoriel : prière, formation, discussions et propositions, communiquées au comité de pilotage du synode.
- Assemblée synodale, composée de membres de droit et élus, se réunissant en plusieurs sessions pour poursuivre la réflexion et élaborer des orientations qui seront soumises à l'approbation de l'Evêque.
- Promulgation par l'Evêque des décisions prises.

Le déroulement du synode est fixé par le droit universel de l'Eglise (entre autres les canons 460 à 468 du Code de droit canonique), et un règlement synodal propre au diocèse ; il comporte des liturgies où est invité tout le Peuple de Dieu.



Pourquoi un synode diocésain à Tournai ?

Dans son éditorial de la revue diocésaine mensuelle *Eglise de Tournai* de février 2011, Mgr Harpigny indique que l'idée d'un synode diocésain lui est venue fin 2009, lorsqu'il rédigeait avec ses proches collaborateurs un rapport sur le diocèse de Tournai. Les évêques belges devaient en effet transmettre ces documents à Rome en vue de leur visite programmée pour mai 2010.

Une assemblée diocésaine à Soignies

L'évêque convoque alors une assemblée diocésaine. Plus de 200 délégués des mouvements, services et Unités pastorales du diocèse de Tournai se retrouvent à Soignies le 28 mai 2011. Mgr Harpigny y déclare : « *Quand nous envisageons la mission de l'Eglise dans la province de Hainaut, nous nous rendons bien compte qu'il ne suffit pas de mettre sur pied un projet pastoral et de trouver des personnes pour le mettre en œuvre.* »

L'évêque explicite alors sa décision de tenir un synode diocésain. Il présente les quatre thèmes qu'il souhaite voir développer et donne les grandes étapes de sa *célébration*. Le synode se déploiera sur deux ans puisqu'il se clôturera à l'automne 2013. C'est également lors de cette journée que sont donnés les noms des membres du comité de pilotage mis en place pour conduire l'initiative.

La parole à chacun

Avec l'Avent (temps de préparation à la Noël) qui débute ce dimanche 27 novembre 2011, nous entrons dans la première phase du synode, celle de la sensibilisation. Dans l'invitation qu'il vient d'adresser à tout le diocèse, Mgr Harpigny écrit : « *Depuis la célébration du concile Vatican II (1962-1965), qui a donné un nouveau souffle à la mission de l'Eglise, tant la démographie que les mentalités en Hainaut ont connu des évolutions importantes. Nous vivons dans un monde multiculturel et multiconvictionnel. Beaucoup se demandent si la foi en Dieu ne va pas disparaître.* »

Tous les membres de l'Eglise catholique en Hainaut sont conviés à prendre part à ce synode : « *Tout le monde est le bienvenu. Chacun a droit à la parole. Tous, nous nous mettrons à l'écoute les uns des autres* », écrit encore Mgr Harpigny. Et Philippe Fortemps, diacre et secrétaire général du synode, ajoute : « *Le synode est une aventure passionnante avec le Seigneur qui concerne tous les catholiques du diocèse.* »

Evêché de Tournai, place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be

www.synode-tournai.be



Un synode diocésain : quatre thèmes

En convoquant un synode diocésain, Mgr Guy Harpigny propose que soient examinés quatre thèmes.

1. L'Eglise comme sacrement de l'union intime avec Dieu et de l'unité entre tous les humains

Comment percevoir que l'Eglise est sacrement, signe et moyen, de l'union intime avec Dieu et de l'unité entre tous les humains ? Dans ce cadre, quelle est la place de la liturgie ? Comment situer les sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, eucharistie) dans le devenir chrétien dans la société actuelle ? Comment situer l'assemblée eucharistique du dimanche dans le témoignage de l'Evangile ?

2. Les unités pastorales et les secteurs pastoraux non territoriaux du diocèse

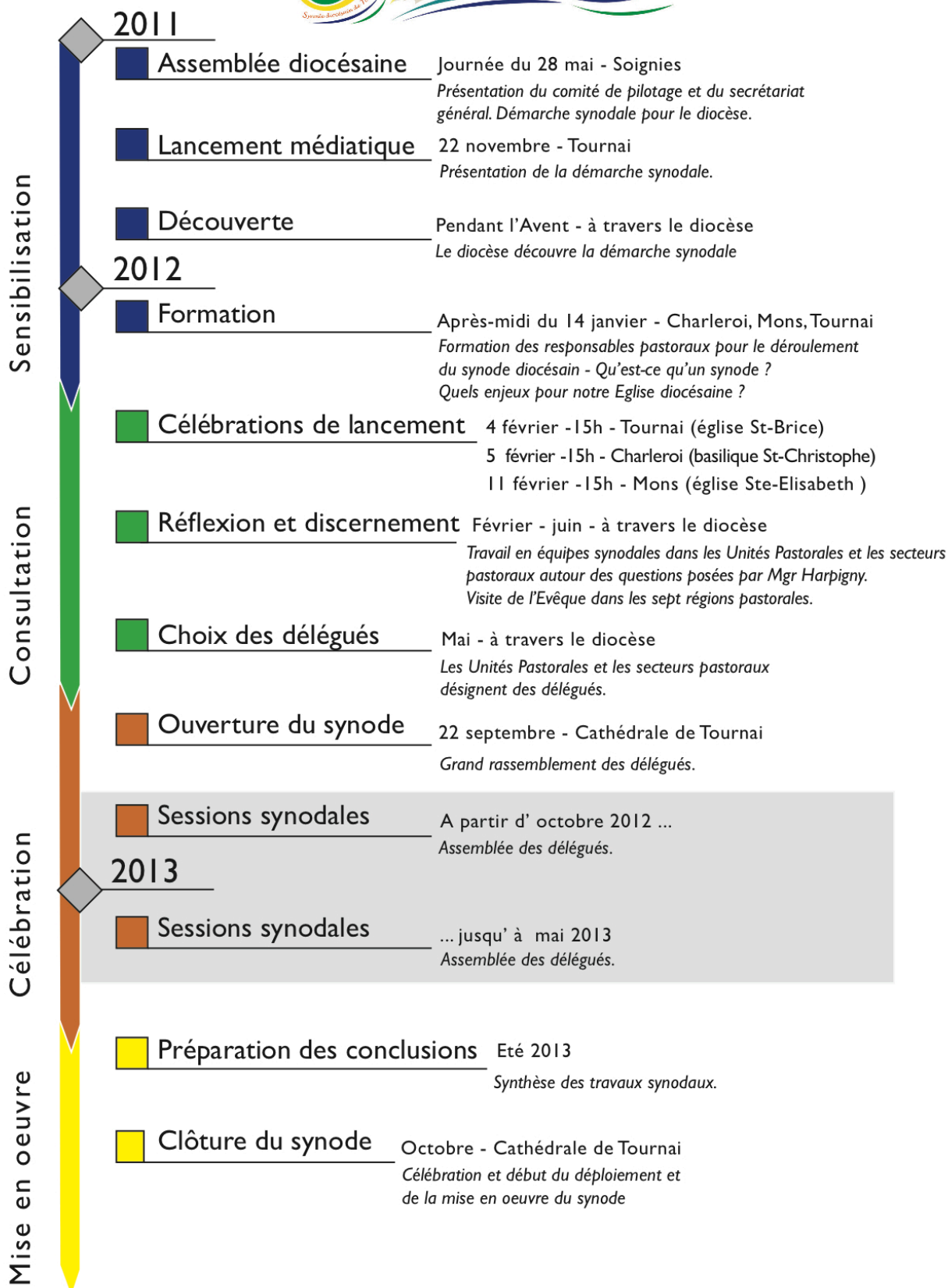
Le diocèse de Tournai compte 49 unités pastorales et quantité de secteurs pastoraux non liés à un territoire (l'annonce de la Parole de Dieu, la formation théologique ; l'initiation à la prière, à la célébration, le dialogue œcuménique et interreligieux ; la diaconie ou le service de la société sous toutes ses formes, l'enseignement, les aumôneries dans les soins de santé, les prisons, le service pastoral des jeunes, l'accueil des migrants et des réfugiés, etc.). Dans les unités pastorales et dans les autres secteurs, quels sont les lieux où l'Eglise est réellement manifestée ? Quels sont les aspects indispensables pour que ceux qui y vivent aient la conscience d'être membres de l'Eglise ?

3. L'appel aux ministères et à la vie consacrée

Dans l'Eglise, tous les baptisés sont appelés à témoigner du Christ. Parmi eux, quelques-uns sont appelés à exercer un ministère particulier au service de tous : le ministère de prêtre, le ministère de diacre. Parmi tous les baptisés, quelques-uns sont appelés à la vie consacrée, comme moines ou moniales, religieux ou religieuses, vierges consacrées, membres d'un institut séculier, membres d'une famille spirituelle, etc. Comment le diocèse peut-il manifester l'appel à devenir ministre ordonné prêtre ou diacre ? Comme le diocèse peut-il témoigner de l'appel du Seigneur à s'engager dans la vie consacrée ?

4. La famille comme lieu d'initiation chrétienne

Les parents ont la mission d'initier leurs enfants à la foi, d'accompagner leurs enfants à devenir chrétiens. Comment le diocèse peut-il aider les parents à remplir cette mission ? Comment le diocèse peut-il encourager les fiancés, les jeunes couples et, finalement, tous les couples à devenir chrétiens dans la société actuelle ?





Le déroulement du synode

L'aspect de cheminement est important pour un synode, et chacune des quatre étapes a son importance. A l'articulation des différentes phases, trois événements rythmeront ce cheminement.

Phase n° 1 : sensibilisation (de fin novembre 2011 à début février 2012)

Cette phase prend place essentiellement durant la période de l'Avent, le temps de préparation à la Noël. « Il s'agit de faire percevoir à tous les baptisés du diocèse que le synode est une aventure pleine de joie, passionnante et à leur portée puisque chacun peut y participer ».

Différents outils ont été ou seront mis au point.

- ❖ Un clip vidéo illustre la nature et les thèmes du synode.
- ❖ Un logo et un slogan ont été choisis par le comité de pilotage.
- ❖ Un site web vient d'être lancé : www.synode-tournai.be
- ❖ Une après-midi de formation et de partage est programmée pour le samedi 14 janvier 2012.
- ❖ Une icône de la Pentecôte a été « écrite » par Jacques Bihin, de l'asbl Icône contemporaine. Des copies seront offertes à la cathédrale de Tournai et à chacune des 7 régions pastorales du diocèse (Mouscron, Tournai, Ath, Mons-Borinage, Centre-Soignies, Charleroi, Thudinie) pour qu'elles puissent être accueillies dans différents lieux de vie.

Etc.

Événement n° 1 : les trois célébrations d'ouverture du synode (février 2012)

Pour marquer le début effectif du cheminement, trois célébrations auront lieu en trois lieux du diocèse, chaque fois à 15h :

- ❖ Tournai (église St-Brice), le samedi 4 février
- ❖ Charleroi (basilique St-Christophe), le dimanche 5 février
- ❖ Mons (église Ste-Elisabeth), le samedi 11 février

Il ne s'agira pas de messes, mais bien de célébrations liturgiques qui seront suivies d'un témoignage, d'un partage et d'un temps de convivialité et de rencontres.

Phase n°2 : consultation (de février à mai 2012)

C'est la phase la plus importante et la plus large.

Des « équipes synodales » de 7 ou 8 personnes seront formées sur le plan local et dans les différents secteurs de la pastorale. Ensemble, des baptisés du diocèse réfléchiront pour discerner une réponse à proposer aux quatre questions soulevées par Mgr Harpigny.

Ces équipes se réuniront à deux ou trois reprises et elles travailleront sur base d'un « carnet de route » proposant un cheminement.

Les prêtres ne doivent pas participer à toutes ces rencontres. Il leur est cependant demandé de susciter de telles équipes. Toutes les propositions seront accueillies et collectées.

Des visites pastorales : Mgr Harpigny se rendra dans chacune des sept régions pastorales du diocèse.

Une synthèse des discussions et propositions sera établie durant l'été. Elle débouchera sur un « cahier synodal », organisant les propositions issues de la phase de consultation.

L'assemblée synodale sera alors formée. Elle est composée de deux catégories de membres :

- ❖ Les membres de droit : membres du conseil épiscopal, chanoines de la cathédrale, membres du conseil presbytéral, doyens, vice-doyens, ...
- ❖ Les membres élus : des laïcs, des diacres, des membres de la vie consacrée (religieux et religieuses, moines, ...). Les modalités de cette désignation seront précisées début 2012 par un « règlement synodal ».

Événement n° 2 : l'ouverture du synode (22 septembre 2012)

Les membres de l'assemblée diocésaine se réuniront le samedi 22 septembre 2012 à la cathédrale de Tournai pour célébrer l'ouverture du synode. C'est à ce moment-là qu'ils recevront le « cahier synodal » (voir plus haut) et les informations sur le fonctionnement de leur assemblée.

Phase n°3 : les sessions de l'assemblée synodale (d'octobre 2012 à mai 2013)

Missions : affiner les propositions issues de la phase de consultation et voter ces propositions.

Calendrier : 3 ou 4 demi-journées selon un planning encore à déterminer.

Où : En un lieu central du diocèse, encore à fixer.

Été 2013 : synthèse des travaux synodaux et préparation des conclusions.

Événement n°3 : la clôture du synode (octobre 2013)

En octobre 2013, le document final est remis solennellement à l'évêque, lors d'une célébration qui se tiendra à la cathédrale de Tournai en présence de tous les membres de l'assemblée synodale.

Phase n° 4 : mise en œuvre du synode (à partir d'octobre 2013)

L'évêque promulgue un ou plusieurs décrets pour traduire en actions et en orientations pastorales les recommandations issues du synode.



Annexe 1

Les acteurs du synode

L'évêque

Evêque de Tournai depuis 2003, Mgr Guy Harpigny, né en 1948, est notamment docteur en théologie (UCL) et diplômé d'arabe (Ecole des Langues Orientales Anciennes de l'Institut Catholique de Paris). Il a été, entre autres, directeur de l'ODER (Office Diocésain de l'Enseignement Religieux) à Charleroi et doyen de Mons.

Son rôle dans le synode diocésain : il est triple, conformément au droit canonique :

- ❖ Il l'a convoqué.
- ❖ Il le présidera.
- ❖ Il signera et publiera les déclarations et les décrets.

L'article 466 du code de droit canonique stipule en effet : « Dans le synode diocésain, l'Evêque diocésain est l'unique législateur, les autres membres du synode ne possédant que voix consultative, lui-même signe seul les déclarations et les décrets du synode qui ne peuvent être publiés que par son autorité. »

Le comité de pilotage

Mgr Harpigny a souhaité mettre en place un comité de pilotage pour accompagner le déroulement du synode. Ce comité, composé de 17 personnes, reflète la diversité du diocèse. On y trouve des prêtres et des laïcs, une religieuse, un diacre, des animateurs en pastorale... Il a été présenté et mis en place lors de l'assemblée diocésaine du 28 mai à Soignies.

Son secrétaire général est Philippe Fortemps, né en 1969, marié et père de quatre enfants, ingénieur civil et professeur de mathématique à l'UMons (Faculté polytechnique). Il a été ordonné diacre en 2009.

Le secrétaire général adjoint est Pascal Mutombo, né en 1970, diplômé des FUCaM (Mons), marié et père de trois enfants, économiste du diocèse de Tournai et engagé en pastorale.

Les équipes synodales

Des petits groupes de 7 ou 8 personnes seront formés sur le plan local et dans les différents secteurs de la pastorale. Ensemble, des baptisés du diocèse réfléchiront de février à mai 2012. Leur mission : discerner une réponse à proposer aux quatre questions soulevées par Mgr Harpigny. Ces équipes se réuniront à deux ou trois reprises.

La synthèse de leurs discussions et propositions débouchera sur un « cahier synodal », outil de travail remis aux membres de l'assemblée synodale lors de la célébration d'ouverture du synode (22 septembre 2012).

L'assemblée synodale

On y trouve deux catégories de membres :

- ❖ Les membres de droit : membres du conseil épiscopal, chanoines de la cathédrale, membres du conseil presbytéral, doyens, vice-doyens, ...
- ❖ Les membres élus : des laïcs, des diacres, des membres de la vie consacrée (religieux et religieuses, moines, ...). Les modalités de cette désignation seront précisées début 2012 par un « règlement synodal ».

Cette assemblée se réunira 3 ou 4 fois entre octobre 2012 et mai 2013 dans un lieu central du diocèse encore à définir. Ces délégués discuteront des propositions émises par les équipes synodales. Ils rédigeront et approuveront un document final qui sera remis à Mgr Harpigny à l'automne 2013, lors de la célébration de clôture du synode.

Il appartiendra alors à l'évêque de promulguer un ou plusieurs décrets de mise en œuvre des décisions de l'assemblée synodale.



Annexe 2 : Le comité de pilotage du synode

Mgr Guy Harpigny, Evêque de Tournai

Olivier Frohlich, Vicaire Général

Secrétariat général :

- Philippe Fortemps, diacre, professeur de mathématique à l'UMons (Faculté polytechnique)
- Pascal Mutombo, économiste diocésain

Membres :

- Patrick De Bucquois, Secrétaire général de Caritas catholica en Belgique francophone et germanophone
- Marie-Sophie d'Oultremont, religieuse de l'Assomption
- Benoît Lobet, curé-doyen d'Enghien et responsable de l'Unité Pastorale d'Enghien
- Luc Lysy, doyen principal de la région de Charleroi et responsable de l'Unité Pastorale de Charleroi
- Christine Merckaert, animatrice en pastorale, responsable du service diocésain du catéchuménat
- André Minet, doyen principal de la région de Thudinie, doyen de Beaumont et responsable de l'Unité Pastorale de Beaumont
- Emmanuel Pêtre, animateur en pastorale pour les retraites scolaires et la pastorale scolaire du secondaire
- Alix Tumba, professeur de français et de religion au Collège Notre-Dame de Bonne-Espérance et animatrice au service de la pastorale des familles
- Hubert Wattier, responsable du service presse et communication du diocèse

Rejoignent le comité :

- Pour la liturgie : Michel Vinckier, vicaire épiscopal
- Pour les aspects canoniques : Jean-Pierre Lorette, vicaire épiscopal

Experts :

- Arnaud Join-Lambert, professeur à la Faculté de Théologie de l'UCL
- Geneviève Frère, étudiante en théologie pratique à l'UCL

Evêché de Tournai, place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be

www.synode-tournai.be



Annexe 3 :

Les synodes diocésains : ce qu'ils en disent...

« La dynamique qu'il crée et entretient »

« L'intérêt du synode diocésain réside aussi dans la dynamique qu'il crée et entretient. Il est comme une halte sur le chemin que doit parcourir l'Eglise particulière, pour vérifier les expériences faites, redéfinir les priorités apostoliques et reprendre ensemble le chemin dans une perspective missionnaire »

*Jean-Paul II, discours aux membres
du synode diocésain de Nancy et Toul,
10 octobre 1988*

« Une forte légitimité »

« Ce qui est voté par un synode et promulgué par l'évêque a, dans un diocèse, une forte légitimité, car c'est le fruit d'une large consultation, par rapport à une décision qui serait prise par l'évêque seul. De plus, l'événement synodal lui-même donne de l'élan à un diocèse ».

Dominique Barnerias, docteur en théologie et curé de paroisse, auteur d'une thèse sur l'apport des synodes diocésains à l'évolution actuelle des paroisses. Interview par Isabelle de Gaulmyn, parue dans « La Croix » du 2 juin 2011, à la veille de l'ouverture du synode de Versailles

« Les synodes ont forgé une conscience diocésaine »

« Les synodes ont fait évoluer les mentalités. D'abord en obligeant à voir la mission de l'Eglise au-delà des paroisses et en forgeant une conscience diocésaine. Plus largement, on a sollicité les chrétiens en leur demandant leur avis. C'est vraiment un processus de discernement diocésain où le plus grand nombre est associé. Même si les résultats ne sont pas toujours mesurables, cela met les catholiques dans une dynamique de projet : il faut sortir de ce que l'on a toujours fait... Il ne s'agit pas d'un parlement, mais d'une démarche commune de prière et de discussion, visant à aboutir à un consensus, avec la règle des 2/3, nécessaire pour qu'une décision soit votée. Cette articulation débat-spiritualité est rare dans l'Eglise, où généralement les deux temps sont séparés ».

Dominique Barnerias, même source

« Le besoin de *synodalité* fait partie des temps actuels »

« (...) On ne saurait trop attirer l'attention sur la multitude de synodes diocésains tenus en France depuis le concile Vatican II. Une étude scientifique en a dénombré 696 à travers le monde et 69 en France. Celui de Versailles est en train de s'achever après bien d'autres. Depuis 2005, le centre "*Lumen Gentium*" de l'Université catholique de Louvain étudie systématiquement leurs mises en œuvre et leurs résultats. Les synodes sont en effet devenus des instances majeures de la réflexion et des décisions pastorales dans l'Église contemporaine.

Incontestablement, le besoin de *synodalité* fait partie des temps actuels. Les synodes manifestent ainsi le désir de nombreux chrétiens de prendre en main le destin de leurs diocèses. Aux consultations générales et ambitieuses des années 1990 ont succédé des synodes plus restreints, aux objectifs plus limités.

(...)

Il est en définitive judicieux de rappeler (...) que le principe de synodalité, cher aux Eglises en Orient, est désormais largement mis en œuvre dans l'Eglise latine ».

*Jean-François Petit, dans l'éditorial de
« La Documentation catholique » du 19 juin 2011.*

Les laïcs, membres à part entière du synode

« Le Code de Droit canonique de 1983 sert de détonateur pour un renouveau extraordinaire de la pratique synodale, d'abord en France et en Italie. (...) »

La modification la plus notable du Code de 1917 concerne la participation des laïcs comme membres à part entière d'une assemblée synodale. (...) »

La promulgation du nouveau Code est suivie très rapidement d'effets. Le premier synode diocésain *nouvelle génération* a lieu en France à Limoges dès 1983, un synode avec des laïcs non seulement délégués, mais aussi membres de l'équipe responsable. Au moins 779 synodes diocésains ont été célébrés dans l'Eglise catholique dans le monde depuis le Concile Vatican II (...).

*Arnaud Join-Lambert, professeur à l'UCL,
notice « Synode diocésain » sur www.wikipedia.org*



Annexe 4 :

Les synodes diocésains dans l'Église catholique depuis le Concile Vatican II

Combien de synodes diocésains se sont-ils déroulés depuis le concile Vatican II ? Le professeur Arnaud Join-Lambert (UCL) reconnaît ne pas le savoir exactement. Il écrit : « *Dans sa thèse de 2001 – dernière recherche universitaire systématique sur le phénomène contemporain – Joseph Galea-Curmi souligne cette difficulté de connaître le nombre exact de synodes diocésains célébrés depuis le Concile, et même depuis 1983, certains secrétaires de grandes conférences épiscopales lui avouant par lettre ne pas savoir eux-mêmes. Il n'existe pas de liste officielle. Ces difficultés bien connues sont dues à l'absence d'exigence canonique de rendre compte d'un synode et au flou qui entoure certaines démarches diocésaines. D'après mes propres recherches, j'avance comme nombre de synodes diocésains célébrés ou en cours depuis le concile Vatican II un minimum de 785.* »

Pour l'Europe, c'est l'Italie qui vient en tête avec 120 synodes. La France a à son actif environ 70 synodes lancés depuis le Concile Vatican II, en comptant les inachevés.

Dans sa liste, Arnaud Join-Lambert a en effet retenu des synodes interrompus et quelques cas particuliers. Il lui a semblé important d'intégrer les synodes lancés mais abandonnés pour diverses raisons (démission de l'évêque pour raison d'âge ou de nomination ailleurs, interruption pour cause de dégradation des conditions politiques ou d'insécurité liée à un climat de guerre civile...) « *puisque'ils participent de la même réalité ecclésiale* ».

Il indique aussi : « *Sur 3088 diocèses catholiques actuels, de très nombreux n'ont pas célébré de synodes diocésains depuis Vatican II, ayant dans ce cas régulièrement opté pour des formes alternatives d'assemblées diocésaines.* »



Annexe 5 :

Synode diocésain

Notice du professeur Arnaud Join-Lambert sur wikipedia.org

Le **Synode diocésain** est une institution chrétienne, structure participative et délibérative existant depuis les origines du christianisme et présente dans toutes les confessions chrétiennes aujourd'hui, selon des modalités différentes.

• Histoire

De l'antiquité à l'an mil

Le premier synode diocésain de toute l'histoire du christianisme se déroule à Auxerre (diocèse d'Auxerre) aux alentours de 585. Sept abbés, trente-quatre prêtres et trois diacres se réunissent autour de leur évêque Aunacharius. Ils décident et promulguent quarante-cinq canons dont dix-neuf ont trait à la liturgie.

Globalement, une forte activité synodale caractérise les Églises latines du IV^e au VIII^e siècle, particulièrement la Gaule, l'Afrique du Nord et l'Espagne wisigothique. Dans l'Espagne wisigothique, le IV^e concile de Tolède (633), dirigé par Isidore de Séville, fait date et sera par la suite une référence en bien des domaines dans toute la chrétienté occidentale. Ces synodes sont surtout des assemblées d'évêques d'une même province ecclésiastique ou d'une même région. L'usage leur attribue le nom de concile (en fait équivalent à synode). Leurs travaux sont guidés en général par les préoccupations suivantes :

- 1° la défense de l'authenticité de la foi chrétienne (notamment contre les superstitions celtiques, les hérésies ariennes et donatistes).
- 2° la mise en place d'une structure ecclésiale apte à régler le problème simoniaque et à clarifier les rapports avec l'administration civile.
- 3° la recherche d'une unité liturgique tant au niveau du calendrier que des rites. En 314 déjà, le premier canon du Concile d'Arles arrête une date unique pour la fête de Pâques. Le concile de Vannes est le premier, en 465, à décréter une unité liturgique à l'intérieur d'une même province.

La période carolingienne connaît également de nombreux synodes, mais là aussi très peu sont diocésains.

Après l'an mil

À partir du XI^e siècle, les synodes deviennent des composantes permanentes de la vie des diocèses. Les débats sont principalement dominés par des problèmes organisationnels, disciplinaires et politiques.

Evêché de Tournai, place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be

www.synode-tournai.be

Le Concile de Latran IV en 1215 instaure, en son canon 6, une obligation de convocation annuelle du synode diocésain en lien avec les conciles provinciaux. Cette prescription n'est pas suivie systématiquement. Elle donne cependant une nouvelle impulsion aux synodes diocésains. Jusqu'au concile de Trente, ceux-ci sont restreints et essentiellement cléricaux; leur but étant souvent la mise en œuvre de décisions prises lors de conciles provinciaux.

- **Dans l'Eglise catholique**

Depuis le Concile de Trente

Le Concile de Trente précise la discipline synodale et confirme entre autres choses l'obligation de tenir un synode diocésain chaque année. Ceci est d'ailleurs une indication de la difficulté à tenir le rythme. Au XVIII^e siècle, l'institution synodale perd de son importance dans la vie des diocèses français et encore plus ailleurs. De 1789 à 1849, les synodes sont pratiquement inexistantes dans la plupart des pays. Deux pays font cependant exception : la France et l'Italie avec respectivement soixante-trois et cinquante-huit synodes célébrés.

De 1850 à 1907, sur 377 synodes diocésains dans le monde, 166 sont célébrés en France (dont 72 entre 1850 et 1859, et 30 de 1860 à 1869), 88 en Italie et 49 aux États-Unis. De manière générale, les synodes diocésains ne suscitent pas d'intérêt hors de France et d'Italie (et dans une moindre mesure aux États-Unis). Leurs participants sont peu nombreux. Le plus souvent, ils rassemblent les doyens et quelques prêtres diocésains autour de l'évêque.

Depuis le Moyen Âge, les synodes diocésains se déroulent sur plusieurs jours (en général trois) et leur déroulement est clairement codifié, tant du point de vue structurel que liturgique. Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que des décisions magistérielles commencent à modifier la forme et le fond de cette institution dans l'Église catholique latine.

Du Code de droit canonique de 1917 au concile Vatican II

Le Code de droit canonique de 1917 est très précis à propos des synodes diocésains (c. 356-362), autant sur leur composition que sur leur fréquence. Ils concernent des membres de droit (chargés de fonctions qui ne peuvent être exercées que par des prêtres, c. 358 § 1) et des prêtres diocésains ou religieux que l'évêque choisit (c. 358 §2). Ces synodes doivent être convoqués tous les dix ans par l'évêque (c. 358 §2), qui le préside. Il est généralement réunis dans la cathédrale du diocèse. L'historien René Metz souligne que cette périodicité constitue un des facteurs déterminants du renouveau synodal. Le synode doit être précédé d'un schéma préparatoire, discuté par les membres qui n'ont qu'une voix consultative. Les statuts (résultats) sont promulgués par l'évêque qui demeure l'unique législateur.

Dans toute l'Europe, le Code de 1917 donne une impulsion très forte aux synodes diocésains. Ceci est particulièrement remarquable dans les diocèses de langue allemande, où ils avaient presque totalement disparu. La périodicité exigée est respectée de manière variable selon les diocèses. Les premiers synodes ont pour but la mise en place du Code de droit canonique. En France, une deuxième vague poursuit le même but mais au moyen d'une édition en français des statuts. Dans les années 1950, le nombre de synodes célébrés est inférieur aux périodes précédentes. Il n'est pas clair s'il faut voir dans ce déclin le signe d'une certaine déception vis-à-vis d'une instance qui ne remplit plus ses fonctions d'organe de conseil. Les statuts synodaux produits à cette époque manifestent clairement une préoccupation pour la place des laïcs dans l'Église.

Le synode diocésain cléricale peut alors apparaître comme inadapté par rapport à cette évolution. Une telle hypothèse mériterait d'être vérifiée. Cette question de l'émergence du laïcat est en tout cas importante dans l'évolution du synode diocésain à ce moment-là.

Le déroulement de ces synodes, tant du point de vue structurel que liturgique, semble avoir été semblable à peu près partout, suivant en cela les normes du Code de droit canonique, du Cérémonial des évêques et du Pontifical. Les ouvrages qui en résultent (statuts synodaux et documents annexes) sont des volumes allant de quelques pages à plus de cinq cents, parfois seulement des fascicules additionnels à des synodes précédents.

L'après-Concile Vatican II

Le concile Vatican II joue un rôle déterminant dans l'évolution de la question synodale. L'impulsion est double : elle se situe d'abord au niveau théologique avec l'émergence d'une ecclésiologie de communion, et ensuite dans les textes eux-mêmes avec une incitation très forte à redécouvrir la dimension synodale de l'Église.

Le décalage est tel entre les normes canoniques de 1917 et les inflexions théologiques de Vatican II, que l'institution synodale définie par l'ancien Code se révèle alors totalement inadéquate. Cette situation est peu viable. Dès la fin des années 1960, des essais de renouvellement de l'institution synodale sont tentés. Ainsi, certains diocèses de langue allemande obtiennent de Rome une dispense du canon 358 § 1 qui exige une présence exclusive de prêtres et de religieux. Les laïcs peuvent désormais être associés au processus synodal à condition toutefois que les prêtres aient la majorité absolue et décident seuls pour certaines questions. Le Directoire pour le ministère des évêques, paru en 1973, est le premier texte à préciser de nouvelles conditions de célébration d'un synode diocésain.

Dans son ensemble, le mouvement synodal demeure relativement marginal dans la vie de l'Église universelle. Certains synodes ont toutefois un retentissement important au plan national et même international : le synode des diocèses de Suisse (dit "Synode 72", 1969-1975), le synode interdiocésain de Würzburg (1971-1975) et les synodes de Detroit (1969) et de Vienne (1968-1970). Le synode de Cracovie (1972-1979), initié par le futur Jean-Paul II, se distingue en raison de la place qu'il réserve aux laïcs dans les processus réflexionnels. Globalement, les commentaires au sujet de l'institution synodale sont favorables. En France, la pratique synodale préconciliaire (uniquement cléricale) disparaît dans la période postconciliaire. Cinq projets de synodes y voient le jour, dont seulement deux aboutissent (Rouen 1968-1969) et Saint-Brieuc (1969-1970). Les mentalités ne sont cependant pas encore prêtes à accueillir cette nouvelle institution, et le cadre législatif en entrave le développement. Parmi les nouveautés de ces synodes, la présence d'invités d'autres confessions chrétiennes est notable, s'inscrivant dans la continuité du concile Vatican II qui avait ainsi des "observateurs" non-catholiques.

Le bouleversement du Code de Droit canonique de 1983

Le Code de Droit canonique de 1983 concrétise l'option pour une ecclésiologie de communion décidée par les Pères à Vatican II. De manière générale, il sert de détonateur pour un renouveau extraordinaire de la pratique synodale, d'abord en France et en Italie. Un premier changement par rapport au Code de 1917 consiste en la levée de l'obligation de convocation à intervalles réguliers du synode diocésain. Il est prévu désormais : « Le synode diocésain sera *célébré* dans chaque Église particulière lorsque, au jugement de l'Évêque diocésain et après que celui-ci aura entendu le conseil presbytéral, les circonstances le suggéreront. » (Code de Droit canonique, can. 461 § 1 ; on notera l'expression technique consacrée *célébrer* un synode, qui a parfois donné lieu à des quiproquos : *les célébrations des synodes* signifie les tenues d'assemblées, et non les célébrations liturgiques qui auraient à l'occasion des synodes).

Cette coutume très ancienne signifie que l'ensemble du processus est vécu comme une liturgie, donc à l'initiative de Dieu et mue par l'Esprit Saint.

La modification la plus notable du Code de 1917 concerne la participation des laïcs comme membres à part entière d'une assemblée synodale. Ceci s'inscrit dans la droite ligne du numéro trente-deux du texte *Lumen Gentium* du Concile Vatican II : « Même si certains, par la volonté du Christ, sont institués docteurs, dispensateurs des mystères et pasteurs pour le bien des autres, cependant, quant à la dignité et à l'activité commune à tous les fidèles dans l'édification du Corps du Christ, il règne entre tous une véritable égalité. » (*Lumen gentium* art. 32). La cause essentielle de cette modification du droit réside d'abord dans l'identité fondamentale de tous les fidèles quant à leur dignité, leur capacité et leur participation à la triple fonction de sanctification, d'enseignement et de gouvernement. Le fondement d'une participation à un synode comme délégué – et au-delà dans les processus préliminaires – est donc le baptême (et la confirmation). La promulgation du nouveau Code est suivie très rapidement d'effets. Le premier synode diocésain *nouvelle génération* a lieu en France à Limoges dès 1983, un synode avec des laïcs non seulement délégués, mais aussi membres de l'équipe responsable.

Au moins 779 synodes diocésains ont été célébrés dans l'Eglise catholique dans le monde depuis le Concile Vatican II, non compris des formes alternatives d'assemblées diocésaines ou de forum diocésains ne remplissant pas les conditions pour être des synodes diocésains. Une recherche en cours menée dans un Centre spécialisé de l'Université catholique de Louvain sera prochainement mise en ligne, présentant une liste de 779 synodes (dont 66 en France métropolitaine) et des commentaires et analyses à leur sujet,compétant une étude systématique à paraître dans la revue *Cristianesimo nella storia*.

Bibliographie

- Joseph Galea-Curmi, *The Diocesan Synod as a Pastoral Event. A Study of the Post-Conciliar Understanding of the Diocesan Synod*. Roma 2005 [thèse Université du Latran].
- Arnaud Join-Lambert, *Les liturgies des synodes diocésains français 1983-1999*. Paris: Cerf 2004 (coll. Liturgie 15) [avec bibliographie, 493-504].
- Henri Monceau [e. a.], *Les synodes diocésains*. Paris 1994.
- Gilles Routhier, *Le synode diocésain. Le comprendre, le vivre, le célébrer*. Montréal 1996.
- Louis Trichet, *Les synodes en France au XIXe et XXe siècles. Des atouts et des ambiguïtés*. Paris : Cerf, 2006.

Liens internet

Site de recherche de l'Université catholique de Louvain

Ce document provient de <http://fr.wikipedia.org>

Le logo

Pour que tous aient La Vie,
La Vie en Abondance

Jn 10,10



En deux mots

Au cœur de la Vie même de la Trinité, l'Eglise est portée par la Croix du Christ.

La mission de l'Eglise est de continuer celle du Christ, venu « pour que tous aient la Vie, et la Vie en abondance » (Evangile selon saint Jean, Chapitre 10, verset 10).

Evêché de Tournai, place de l'Evêché, 1 - 7500 Tournai - Tel : 069 452 650 - Fax : 069 211 535
Service Presse et Communication – hubert.wattier@evechetournai.be
www.synode-tournai.be

L'icône



Une icône de la Pentecôte a été « écrite » par Jacques Bihin, de l'asbl Icône contemporaine. Des copies seront offertes à la cathédrale de Tournai et à chacune des 7 régions pastorales du diocèse (Mouscron, Tournai, Ath, Mons-Borinage, Centre-Soignies, Charleroi, Thudinie) pour qu'elles puissent être accueillies dans différents lieux de vie.



Contact

Le site du synode :

www.synode-tournai.be

Mail :

secretariat@synode-tournai.be

Téléphone : 069 452 650